

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2^e SEANCE

Séance du Mercredi 5 Avril 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Nomination des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires de l'Assemblée nationale (p. 1109).
2. — Allocution de M. le président (p. 1110).
3. — Réunion du bureau (p. 1110).
4. — Communication de M. le président (p. 1111).
5. — Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 1111).
6. — Dépôt de propositions de résolution (p. 1111).
7. — Dépôt d'un rapport sur la fiscalité dans le secteur du logement (p. 1111).
8. — Ordre du jour (p. 1111).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (14)

— 1 —

NOMINATION DES VICE-PRESIDENTS, DES QUESTEURS ET DES SECRETAIRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires de l'Assemblée nationale.

Pour ces diverses fonctions, les présidents des groupes ont établi une liste commune de candidats qui a été affichée.

Je n'ai reçu, par ailleurs, aucune autre candidature.

En conséquence, je proclame, dans l'ordre de leur présentation :

Vice-présidents :

M. La Combe ;
M. Jean Brocard ;
M. Filliond ;
Mme Goutmann ;
M. Stasi ;
M. Huguet.

(Applaudissements.)

Questeurs :

M. Corrière ;
M. Morellon ;
M. Bayou.

(Applaudissements.)

Secrétaires :

M. Bardol ;
 M. Alain Bonnet ;
 M. Bozzi ;
 M. Benjamin Brial ;
 M. Albert Brochard ;
 M. Dousset ;
 M. Goldberg ;
 M. Henri Michel ;
 M. Pierre-Bloch ;
 Mme Porle ;
 M. Raynal ;
 M. Visse.

(Applaudissements.)

Je constate que le Bureau de l'Assemblée nationale est constitué.

Sa composition sera notifiée à M. le Président de la République, à M. le Premier ministre, à M. le président du Sénat et publiée au *Journal officiel*.

— 2 —

ALLOCATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mes chers collègues, sans revenir sur mes remerciements et mon engagement d'être pleinement votre président, je tiens à vous dire le puissant intérêt qui s'est toujours attaché pour moi au travail à accomplir parmi vous, afin d'assurer le bon fonctionnement de ce rouage essentiel de nos institutions qu'est notre Assemblée.

Il s'y mêle le souvenir fervent de nos disparus, particulièrement des plus récents, auxquels je rendrai l'hommage qui leur est dû à l'ouverture de la première séance ordinaire de cette session, mardi prochain.

Au-delà des sentiments mêlés attachés au retour dans des lieux bien connus, la reprise d'un travail dont l'utilité et les exigences sont claires, me crée des obligations plus nombreuses encore que naguère.

Depuis que j'ai cessé mes fonctions ici même, voici bientôt neuf ans, les transformations, les améliorations de cette maison ont été si nombreuses que je ne m'y reconnaîtrais pas si je n'en avais bénéficié moi-même.

Les locaux d'abord : ce qui est parfois appelé modestement « l'annexe », qui avait été projetée sous ma présidence et qui a été pleinement et heureusement réalisée sous celle d'Achille Peretti, à qui j'adresse par-delà ces murs le salut qu'il mérite.

Cette extension considérable, au 101, a permis de transformer du tout au tout les conditions de présence de chacun. Mais il fallait aussi accroître les moyens de travail qui faisaient encore largement défaut. Ce fut l'action la plus récente et sans doute décisive, avec, en dernier lieu, la création d'un premier assistant au député.

Le mérite de cette action revient au président Edgar Faure qui, à notre dernière séance, a su faire un geste qui l'a grandi. Je lui rends ici un juste hommage. (Applaudissements.)

Au lendemain des élections législatives qui ont porté la tension des esprits au plus haut degré, il convient de tirer, dans la sérénité, les leçons de la consultation populaire, et l'Assemblée nationale doit être l'un des hauts lieux de cet examen de conscience.

Le pays a signifié ce dont il ne voulait pas, mais il a, en même temps, indiqué qu'il voulait le changement de certaines choses et aussi de nouvelles autres choses. Il appartient au Gouvernement, monsieur le Premier ministre, et à la majorité qui le soutient d'intégrer et de traduire ces volontés dans leurs actions ; imprégnées de leur philosophie politique.

Ces volontés, venues des profondeurs du peuple français, sont connues. Elles visent à plus de justice sociale par la prise de mesures effectives et probantes de la volonté du Gouvernement et de la majorité d'entreprendre fermement les actions nécessaires dans ce sens. Gouvernement et majorité doivent marcher de la main dans la main, le Gouvernement avec la majorité issue des urnes et la majorité avec le Gouvernement, expression des orientations définies par le Président de la République.

Ainsi sera assurée la part capitale du fonctionnement de nos institutions, celle qui repose sur l'existence d'une majorité parlementaire dont il ne saurait être question de mettre en cause l'identité.

Aux groupes de l'opposition de proposer des solutions fondées sur leurs philosophies politiques et leurs programmes. A eux aussi de critiquer les projets du Gouvernement et les propositions de la majorité afin de les combattre ou, mieux, de les amender. Il faut pour cela que l'expression de ces groupes soit non seulement libre, ce qui va de soi dans une démocratie véritable et une assemblée comme la nôtre, mais également facilitée autant que faire se peut. Les premières conversations tenues avec les présidents des groupes de l'Assemblée ont attiré mon attention sur certaines idées et suggestions allant dans cette voie. Une réunion va être organisée par mes soins, en ma présence, afin que ces présidents de groupes, mieux placés que quiconque pour connaître et exprimer vos opinions, mes chers collègues, participent pleinement à l'élaboration des décisions concernant votre travail aussi bien dans l'exercice de votre pouvoir législatif que dans le contrôle de l'action gouvernementale. Mon intention est, en effet, d'être en permanence à l'écoute de l'Assemblée et d'en vivre intensément la vie afin de lui permettre d'exercer pleinement son rôle.

Mais, pour que Gouvernement, majorité, opposition puissent réellement exercer leurs compétences et bénéficier du jeu infiniment changeant des interactions incessantes qui constituent le tissu même de la vie parlementaire, encore faut-il que les rapports humains soient ce qu'ils doivent être dans toute société.

Mes chers collègues, c'est à nous de donner l'exemple dans ce Palais-Bourbon qui nous renvoie les échos assourdis des fortes paroles de nos prédécesseurs, depuis maintenant plus d'un siècle, ce qui commence à compter, même à l'échelle de l'histoire de France. Que la bienveillance, le respect de l'autre, la tolérance en un mot, soient en filigrane de nos échanges.

L'Assemblée précédente n'a certes pas laissé de souvenirs franchement mauvais à cet égard, mais il y a cependant mieux à faire. Je pense, par exemple, au ton employé au cours de certaines séances de questions et je renvoie dos à dos les interlocuteurs de ce passé récent en souhaitant de tout cœur ne plus avoir à les juger sur ce terrain.

Ainsi, mes chers collègues, nos institutions pourront-elles fonctionner harmonieusement. Elles sont présidentielles pour une part, mais parlementaires pour l'autre. Elles ont été voulues par le général de Gaulle, présentées par son gouvernement et adoptées par le peuple français qui, par la suite, a conféré au Président de la République, par l'octroi du suffrage universel direct, une autorité singulière. Nos institutions constituent pour notre pays la garantie la plus sûre qu'il ne retombera pas dans une instabilité interdisant toute politique véritable, et aussi tout grand dessein.

C'est en vertu de ces institutions que nous sommes ici réunis. C'est ainsi qu'un chroniqueur caustique et pénétrant a pu écrire que le premier vainqueur des élections législatives de mars 1978 était le fondateur de la V^e République, le général de Gaulle.

Relisons donc son message, méditons son exemple et efforçons-nous de retrouver sa trace. (Applaudissements.)

Au moment où la plus grande partie de nos concitoyens s'accorde à désirer une évolution de notre société caractérisée par :

Moins d'inégalités sans fondement et par conséquent scandaleuses, afin d'atteindre à plus de justice et que celle-ci ne soit pas apparente pour n'être point illusoire ;

Plus de participation et par conséquent plus de responsabilité pour atteindre à plus de liberté, et que celle-ci ne soit pas formelle pour n'être pas mensongère ;

Où, une société véritablement plus juste et plus libre, c'est-à-dire plus humaine.

Ce langage n'est pas nouveau pour ceux d'entre vous, mes chers collègues, qui appartiennent à la pénultième assemblée et qui veulent bien se souvenir du 16 septembre 1969.

Aujourd'hui, ce langage est repris presque par tous, et c'est sans doute pour moi le plus sûr motif d'espérer.

Inclinons donc nos divergences, confrontons nos propositions, et unissons nos efforts au-delà de nos querelles, dans un esprit fraternel, afin de construire pour la jeunesse de France un avenir qui soit justement empreint d'espérance. (Applaudissements prolongés.)

— 3 —

REUNION DU BUREAU

M. le président. Je rappelle que le Bureau se réunira à dix-huit heures dans les salons de la présidence.

— 4 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que se réuniront demain, afin de procéder à l'élection de leurs bureaux :

A dix heures, les commissions permanentes ;
Et à l'issue de la séance publique, la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.
La conférence des présidents se réunira à quatorze heures trente.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION
DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Costé une proposition de loi constitutionnelle tendant à réviser les articles 39, 40, 44, 45 et 69 de la Constitution pour accorder aux membres du Conseil économique et social l'initiative des lois et le droit d'amendement.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 3, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Ballanger et plusieurs de ses collègues une commission de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions frauduleuses dans lesquelles a été appliquée la loi du 19 juillet 1977 relative au vote des Français résidant à l'étranger.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 4, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

J'ai reçu de M. Darinot et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de navigation des pétroliers.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 5, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

— 7 —

DEPOT D'UN RAPPORT SUR LA FISCALITE
DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application de l'article 4 de la loi n° 77-1 du 3 janvier 1977 portant réforme de l'aide au logement, un rapport sur la fiscalité dans le secteur du logement.

Le rapport sera distribué.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 6 avril, à seize heures, séance publique :
Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ;
Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Bureau de l'Assemblée nationale.

Dans ses séances des 3 et 5 avril 1978, l'Assemblée nationale a nommé :

Président :

M. Chaban-Delmas.

Vice-présidents :

MM. La Combe, Jean Brocard, Fillioud, Mme Goutmann, MM. Stasi et Huguet.

Questeurs :

MM. Corréze, Morellon et Bayou.

Secrétaires :

MM. Bardol, Alain Bonnet, Bozzi, Benjamin Brial, Albert Brochard, Dousset, Goldberg, Henri Michel, Pierre-Bloch, Mme Porte, MM. Raynal et Visse.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le jeudi 6 avril 1978, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Déclarations politiques des groupes.

(Remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 1978, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.)

Erratum au compte rendu intégral de la séance du 3 avril 1978, page 1106, 1^{re} colonne :

GROUPE SOCIALISTE

Dans la liste des signataires, supprimer le nom de M. Plantegenest.

Listes des membres des groupes.

(Remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 3 avril 1978, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.)

Errata au compte rendu intégral de la séance du 3 avril 1978 :
Page 1107, 2^e colonne :

GROUPE SOCIALISTE

a) Supprimer le nom de M. Plantegenest dans la liste des membres de ce groupe ;

b) En conséquence, lire : « 102 membres », au lieu de : « 103 ».

Page 1108, 1^{re} colonne :

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

a) Supprimer le nom de M. Pidjot dans la liste des apparentés au groupe socialiste ;

b) En conséquence, lire : « 11 membres », au lieu de : « 12 ».

Page 1108, 2^e colonne :

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

a) Ajouter les noms de MM. Pidjot et Plantegenest à la liste de ces députés ;

b) En conséquence, lire : « 15 », au lieu de : « 13 ».

Modifications à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 5 avril 1978.)

GRUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de M. Ségard.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(14 au lieu de 15.)

Supprimer le nom de M. Ségard.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 6 avril 1978.)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(141 membres au lieu de 143.)

Supprimer les noms de MM. de Benouville et Cousté.

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement.

(13 membres au lieu de 11.)

Ajouter les noms de MM. de Benouville et Cousté.

Composition des six commissions permanentes.

(Art. 25 et 37 du règlement.)

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MM. Abelin (Jean-Pierre), Andrieu (Haute-Garonne), Andrieux (Pas-de-Calais), Audinot, Aulain, Bapt (Gérard), Barbier (Gilbert), Bariani, Barrot, Bayard, Beaumont, Bèche, Beix (Roland), Benoît (René), Berger, Besson, Blanc (Jacques), Boinvilliers, Bolo, Bonhomme, Bord, Boulay, Braun (Gérard), Briane (Jean), Brocard (Jean), Brunhes, Caillaud, Caille, Castagnou, Cavaillé (Jean-Charles), Chaban-Delmas, Chantelat, Chapel, Charles, Chirac, Mme Chouave, MM. Comiti, Delalande, Delaneau, Delehedde, Delong, Deniau (Jean-François), Derossier, Dugoujon, Durr, Evin, Falala, Faugaret, Faure (Gilbert), Fencch, Filloud, Florian, Fonteneau, Mme Fraysse-Cazalis, MM. Fuchs, Gascher, Gau, Gaudin, Geng, Giacomi, Gissingier, Guillod, Haby (René), Haesebroeck, Hage, Heraud, Mme Jacq, MM. Juquin, Koehl, Laborde, Lagourgue, Laurain, Laurent (André), Mme Leblanc, MM. Le Cabellec, Legendre, Léger, Legrand, Leizour, Le Meur, Léotard, Le Pensec, Lepercq, Leroy, Le Theule, Madelin, Mancel, Marchais, Masquère, Mexandeau, Millet, Miossec, Mme Missoffe, MM. Morellon, Narquin, Nilès, Papon (Maurice), Pasly, Péricard, Perrut, Peyrefitte, Pignion, Pinte, Pistre, Plantier, Prémaumont (de), Paul, Pélvat, MM. Prouvost, Ralite, Renard, Richard (Lucien), Saint-Paul, Santrot, Schneider, Sourdille, Tassy, Taugourdeau, Tourné, Vacant, Vollquin (Hubert), Zarka, Zeller.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

MM. About, Ansart, Arreckx, Ballanger, Baumel, Bocquet, Bordu, Caro (Jean-Marie), Chandernagor, Cot (Jean-Pierre), Cousté, Couve de Murville, Defferre, Delatre, Deniau (Xavier), Deschamps (Bernard), Mlle Diensch, MM. Druon, Duraffour (Paul), Ehrmann, Fabre (Robert), Faure (Maurice), Feit, Ferretti, Forens, Frédéric-Dupont, Gauthier, Gorce, Mme Goutmann, MM. Guéna, Guerneur, Guidoni, Harcourt (François d'), Mme Hauteclouque (de), MM. Hunault, Julia (Didier), Julien, Kasperet, Labarrère, Lemoine, Lipkowski (de), Malaud, Malène (de la), Marcus, Marin, Médecin, Mermaz, Mitterrand, Montdargent, Muller, Notebart, Nungesser, Odru, Péronnet, Pianla, Rivière, Sablé, Ségard, Seiffinger, Stim, Vivien (Alain).

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

MM. Abadie, Aumont, Bechter, Benouville (de), Berest, Bernard-Reymond, Beucler, Bigeard, Bourgeois, Bouvard, Bozzi, Branger, Cabanel, Cambolive, Callin-Bazin, Chinaud, Corréze, Crenn, Daillet, Darinot, Darras, Deprez, Deschamps (Henri), Dominali, Galley, Girardot, Goulet (Daniel), Granel, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hardy, Hermier, HERNU, Huyghues des Etages, Jourdan, Klein, La Combe, Lancien, Laurent (Paul), Lavadrine, Lavielle, Lazzarino, Le Drian, Ligot, Liogier, Maillet, Maton, Mauger, Mouro, Pacchi (Arthur), Pesce, Philibert, Raynal, Rolland, Roux, Sainte-Marie, Servan-Schreiber, Tomasini, Tourrain, Vial-Massat, Visse, un poste laissé vacant (groupe du rassemblement pour la République).

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

MM. Alduy, Ansquer, Aubert (François d'), Bas (Pierre), Benoist (Daniel), BISSON (Robert), BONNET (Alain), Chamlinade, Chauvet, Chevènement, Combrisson, Cornet (Pierre), Coulais (Claude), Crépeau, Cressard, Delmas, Denvers, Fabius, Faure (Edgar), Féron, Fiterman, Flosse, Fossé (Roger), Frelaut, Gantier (Gilbert), Ginoux, Goldberg, Gosnat, Hamel, Icart, Jans, Jouve, Joxe (Pierre), Le Tac, Madrelle (Philippe), Murette, Marie, Mayoud, Mesmin, Montagne, Mme Moreau (Gisèle), MM. Neuwirth, Nucchi, Pierret, Pons, Fourchon, Ribes, Rieubon, Rocard (Michel), Rocca Serra (de), Rossi, Royer, Sallé (Louis), Savary, Sprauer, Sudreau, Taddei, Tissandier, Torre (Henri), Vivien (Robert-André), Vizet (Robert), Voisin.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

MM. Alphantery, Aubert (Emmanuel), Aurillac, Bamana, Barthe, Baudouin, Bourson, Brial (Benjamin), Bustin, Cellard, Césaire, Charrier, Chasseguy, Mme Constans, MM. Dehalne, Dhiunin, Djoud, Douffiagues, Dubedout, Ducloné, Dupilet, Fontaine, Forni, Foyer, Franceschi, Garcin, Garrouste, Mme Gœuriot, MM. Gremetz, Guichard, Hauteœur, Houteur, Juvenin, Kalinsky, Krieg, Lagorce (Pierre), Lauriol, Le Douarec, Limouzy, Longuet, Maigret (de), Maisonnat, Masson (Jean-Louis), Massot, Mauroy, Messmer, Millon, Ornano (d'), Pasquini, Pidjot, Pierre-Bloch, Piol, Poperen, Richard (Alain), Sauvigo, Séguin, Sergheraert, Soisson, Stasi, Tiberi, Villa, Wargnies.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

MM. Auroux, Balmigère, Mme Barbera, MM. Bardol, Barnérias, Barnier (Michel), Bassot (Hubert), Bayle, Bayou, Bécam, Bégault, Bernard, Billardon, Billoux (André), Birraux, Biwer, Bizet (Émile), Bonnet (Christian), Boucheron, Boulin, Bourges, Bousch, Boyon, Branche (de), Brochard (Albert), Brignon, Canacos, Chazalon, Chénard, Clément, Cointat, Colombier, Cornette (Maurice), Coudere, Couepel, Couillet, Dassault, Defontaine, Deletis, Delprat, Depietri, Desanlis, Devaquet, Dousset, Durafour (Michel), Duroméa, Duroure, Dutard, Emmanuelli, Fèvre (Charles), Forgues, Mme Fost, MM. Fouchier, Gaillard, Gastines (de), Girard, Goasduff, Godefroy (Pierre), Godfrain (Jacques), Gouhier, Grussenmeyer, Haby (Charles), Hamelin (Xavier), Mme Horvath, MM. Houël, Huguel, Inchauspé, Jagoret, Jarosz (Jean), Jarrot (André), Labbé, Lafleur, Lajoine, Latallade, Laurisseries, Lecat, Lucas, Madrelle (Bernard), Malvy, Manet, Marchand, Martin, Massoubre, Mathieu, Maujouan du Gasset, Maximin, Méhaignerie, Mellick, Micau, Michel (Claude), Michel (Henri), Monfrais, Mme Moreau (Louise), MM. Moustache, Noir, Pemin, Petit (André), Petit (Camille), Plantegenest, Porcu, Porelli, Mme Porte, MM. Poujade, Proriot, Quilès, Raymond, Revet, Rigout, Roger, Rossirot, Rufenacht, Ruffe, Schwartz, Séné, Soury, Tranchant, Valleix, Verpillière (de la), Vidal, Wagner, Weisenhorn, Wilquin (Claude).

Les candidatures ont été affichées le mercredi 5 avril 1978, à vingt et une heures quinze, et la nomination prend effet dès la présente publication.

Liste alphabétique des députés.

(Établie d'après la communication faite par M. le ministre de l'intérieur.)

A

MM. Abadie, Hautes-Pyrénées.	MM. Aubert (Emmanuel), Alpes-Maritimes.
Abelin (Jean-Pierre), Vienne.	d'Aubert (François), Mayenne.
About, Yvelines.	Audinot, Somme.
Alduy, Pyrénées-Orientales.	Aumont, Aisne.
Alphantery, Maine-et-Loire.	Aurillac, Indre.
Andrieu, Haute-Garonne.	Auroux, Loire.
Andrieux, Pas-de-Calais.	Autain, Loire-Atlantique.
Ansart, Nord.	
Ansquer, Vendée.	
Arreckx, Var.	

B

MM. Ballanger, Seine-Saint-Denis.
Balmigère, Hérault.
Bamana, Mayotte.
Bapt (Gérard), Haute-Garonne.
M^{me} Barbera, Hérault.
MM. Barbler (Gilbert), Jura.
Bardol, Pas-de-Calais.
Barlani, Paris.
Barnérias, Puy-de-Dôme.
Barnier (Michel), Savoie.
Barre (Raymond), Rhône.
Barrot, Haute-Loire.
Barthe, Pas-de-Calais.
Bas (Pierre), Paris.
Bassot (Hubert), Orne.
Baudouin, Manche.
Baumel, Hauts-de-Seine.
Bayard, Loire.
Baylet, Tarn-et-Garonne.
Bayou, Hérault.
Beaumont, Val-de-Marne.
Bécarn, Finistère.
Bèche, Doubs.
Bechter, Corrèze.
Bégault, Maine-et-Loire.
Beix (Roland), Charente-Maritime.
Benoist (Daniel), Nièvre.
Benoit (René), Côtes-du-Nord.
de Benouville, Paris.
Berest, Finistère.
Berger, Côte-d'Or.
Bernard (Jean), Marne.
Bernard-Reymond, Hautes-Alpes.
Besson, Savoie.
Beucier, Haute-Saône.
Bigeard, Meurthe-et-Moselle.

MM. Billardon, Saône-et-Loire.
Billoux (André), Tarn.
Birraux, Haute-Savoie.
Bisson (Robert), Calvados.
Biwer, Meuse.
Bizet (Emile), Manche.
Blanc (Jacques), Lozère.
Bocquet, Nord.
Boinwilliers, Cher.
Bolo, Loire-Atlantique.
Bonhomme, Tarn-et-Garonne.
Bonnet (Alain), Dordogne.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bord, Bas-Rhin.
Bordu, Seine-et-Marne.
Boucheron, Charente.
Boulay, Sarthe.
Boulin, Gironde.
Bourges, Ille-et-Vilaine.
Bourgois, Seine-Maritime.
Bourson, Yvelines.
Bousch, Moselle.
Bouvard, Morbihan.
Boyon, Ain.
Bozzi, Corse-du-Sud.
de Branche, Mayenne.
Branger, Charente-Maritime.
Braun (Gérard), Vosges.
Brial (Benjamin), Wallis et Futuna.
Briane (Jean), Aveyron.
Brocard (Jean), Haute-Savoie.
Brochard (Albert), Deux-Sèvres.
Brugnon, Aisne.
Brunhes, Hauts-de-Seine.
Bustin, Nord.

C

MM. Cabanel, Isère.
Caillaud, Vendée.
Caille, Rhône.
Cambolive, Aude.
Canacos, Val-d'Oise.
Caro (Jean-Marie), Bas-Rhin.
Castagnou, Indre-et-Loire.
Cattin-Bazin, Isère.
Cavallé (Jean-Charles), Morbihan.
Cellard, Gers.
Césaire, Martinique.
Chaban-Delmas, Gironde.
Chamlnade, Corrèze.
Chandernagor, Creuse.
Chantelat, Haute-Saône.
Chapel, Morbihan.
Charles, Nord.
Charrelier, Vaucluse.
Chasseguet, Sarthe.
Chauvet, Cantal.
Chazalon, Loire.
Chénard, Loire-Atlantique.
Chevenement, territoire de Belfort.

MM. Chinaud, Paris.
Chirac, Corrèze.
M^{me} Chonavel, Seine-Saint-Denis.
MM. Clément, Loire.
Cointat, Ille-et-Vilaine.
Colombier, Seine-Maritime.
Combrisson, Essonne.
Comiti, Bouches-du-Rhône.
M^{me} Constans, Haute-Vienne.
MM. Cornet (Pierre), Ardèche.
Cornette (Maurice), Nord.
Corrèze, Loir-et-Cher.
Cot (Jean-Pierre), Savoie.
Couderc, Lozère.
Couepel, Côtes-du-Nord.
Couillet, Somme.
Coulais (Claude), Meurthe-et-Moselle.
Cousté, Rhône.
Couve de Murville, Paris.
Crenn, Finistère.
Crépeau, Charente-Maritime.
Cressard, Ille-et-Vilaine.

D

MM. Daillet, Manche.
Darinot, Manche.
Darras, Pas-de-Calais.
Dassault, Oise.

MM. Debré, Réunion.
Defferre, Bouches-du-Rhône.
Defontaines, Pas-de-Calais.

MM. Dehaine, Oise.
Delalande, Val-d'Oise.
Delaneau, Indre-et-Loire.
Delatre, Seine-Maritime.
Delchedde, Pas-de-Calais.
Delelis, Pas-de-Calais.
Delmas, Hérault.
Delong, Haute-Marne.
Delprat, Yonne.
Deniau (Jean-François), Cher.
Deniau (Xavier), Loiret.
Denvers, Nord.
Depietri, Moselle.
Deprez, Hauts-de-Seine.
Desrosier, Nord.
Desanlis, Loir-et-Cher.
Deschamps (Bernard), Gard.
Deschamps (Henri), Gironde.

MM. Devaquet, Paris.
Dhinnin, Nord.
M^{me} Dienesch, Côtes-du-Nord.
MM. Dijoud, Hautes-Alpes.
Dominau, Paris.
Douffiagues, Loiret.
Dousset, Eure-et-Loir.
Druon, Paris.
Dubedout, Isère.
Ducoloné, Hauts-de-Seine.
Dugoujon, Rhône.
Dupilet, Pas-de-Calais.
Duraffour (Paul), Saône-et-Loire.
Duraffour (Michel), Loire.
Duroméa, Seine-Maritime.
Duroure, Landes.
Durr, Bas-Rhin.
Dutard, Dordogne.

E

MM. Ehrmann, Alpes-Maritimes.
Emmanueli, Landes.

M. Evin, Loire-Atlantique.

F

MM. Fabius, Seine-Maritime.
Fabre (Robert), Aveyron.
Falala, Marne.
Faugaret, Nord.
Faure (Edgar), Doubs.
Faure (Gilbert), Ariège.
Faure (Maurice), Lot.
Felt, Jura.
Fenech, Rhône.
Féron, Paris.
Ferretti, Moselle.
Fèvre (Charles), Haute-Marne.
Fillioud, Dôme.
Flierman, Val-de-Marne.
Florian, Oise.
Flosse, Polynésie française.

MM. Fontaine, Réunion.
Fontenau, Hauts-de-Seine.
Forens, Vendée.
Forgues, Hautes-Pyrénées.
Forni, territoire de Belfort.
Fossé (Roger), Seine-Maritime.
M^{me} Fost, Seine-Saint-Denis.
MM. Fouchier, Deux-Sèvres.
Foyer, Maine-et-Loire.
Franceschi, Val-de-Marne.
M^{me} Fraysse-Cazalis, Hauts-de-Seine.
MM. Frédéric-Dupont, Paris.
Frelaut, Hauts-de-Seine.
Fuchs, Haut-Rhin.

G

MM. Gaillard, Deux-Sèvres.
Galley, Aube.
Gantier (Gilbert), Paris.
Garcin, Bouches-du-Rhône.
Garroute, Lot-et-Garonne.
Gassier, Sarthe.
de Gastines, Mayenne.
Gau, Isère.
Gaudin, Bouches-du-Rhône.
Gauthier, Nord.
Geng, Orne.
Giacomi, Haute-Corse.
Ginoux, Hauts-de-Seine.
Girard, Loiret.
Girardot, Alpes-de-Haute-Provence.
Gissingier, Haut-Rhin.
Goasduff, Finistère.
Godefroy (Pierre), Manche.

M. Godfrain (Jacques), Aveyron.
M^{me} Goerliut, Meurthe-et-Moselle.
MM. Goldberg, Allier.
Corse, Hauts-de-Seine.
Gnsnat, Val-de-Marne.
Gouhier, Seine-Saint-Denis.
Goulet (Daniel), Orne.
M^{me} Goutmann, Seine-Saint-Denis.
MM. Granet, Aube.
Gremetz, Somme.
Grussenmeyer, Bas-Rhin.
Guéna, Dordogne.
Guermeur, Finistère.
Guichard, Loire-Atlantique.
Guidoni, Aude.
Guilliod, Guadeloupe.

H

MM. Haby (Charles), Haut-Rhin.
Haby (René), Meurthe-et-Moselle.
Haesbroeck, Nord.
Hage, Nord.
Hamel, Rhône.
Hamelin (Xavier), Rhône.

M^{me} d'Harcourt (Florence), Hauts-de-Seine.
MM. d'Harcourt (François), Calvados.
Hardy, Charente.
M^{me} de Hautecloque, Paris.
M. Hauteceur, Var.

MM. Héraud, Seine-et-Marne. Hermier, Bouches-du-Rhône. Hernu, Rhône. M ^{me} Horvath, Gard. M. Houël, Rhône.	MM. Houteer, Haute-Garonne. Huguet, Pas-de-Calais. Hunault, Loire-Atlantique. Huyghues des Etages, Nièvre.	MM. Micaux, Aube. Michel (Claude), Eure. Michel (Henri), Drôme. Millet, Gard. Millon, Ain. Miossec, Finistère. M ^{me} Missoffe, Paris. MM. Mitterrand, Nièvre. Monfrais, Eure.	MM. Montagne, Eure. Montdargent, Val-d'Oise. M ^{me} Moreau (Gisèle), Paris. Moreau (Louise), Alpes-Maritimes. MM. Morellon, Puy-de-Dôme. Mourot, Indre. Moustache, Guadeloupe. Muller, Haut-Rhin.
MM. Icart, Alpes-Maritimes. Inchauspé, Pyrénées-Atlantiques.			N
	J	MM. Narquin, Maine-et-Loire. Neuwirth, Loire. Nités, Seine-Saint-Denis. Noir, Rhône.	MM. Notebart, Nord. Nucci, Isère. Nungesser, Val-de-Marne
M ^{me} Jacq, Finistère. MM. Jagoret, Côtes-du-Nord. Jans, Hauts-de-Seine. Jarosz (Jean), Nord. Jarrot (André), Saône-et-Loire. Jourdan, Gard. Jouve, Haute-Vienne.	MM. Joxe (Pierre), Saône-et-Loire. Julia (Didier), Seine-et-Marne. Julien, Gironde. Juquin, Essonne. Juventin, Polynésie française.		O
	K	M. Odru, Seine-Saint-Denis.	M. d'Ornano, Calvados.
MM. Kallnsky, Val-de-Marne. Kaspereit, Paris. Klein, Bas-Rhin.	MM. Koehl, Bas-Rhin. Krieg, Paris.		P
	L	MM. Paecht (Arthur), Var. Papon (Maurice), Cher. Pasquali, Haute-Corse. Pasty, Creuse. Péricard, Yvelines. Pernin, Paris. Péronnet, Allier. Perrut, Rhône. Pesce, Drôme. Petit (André), Val-d'Oise. Petit (Camille), Martinique. Peyrefitte, Seine-et-Marne. Philibert, Bouches-du-Rhône. Pianta, Haute-Savoie. Pidjot, Nouvelle-Calédonie. Pierre-Bloch, Paris. Pierret, Vosges. Pignion, Pas-de-Calais.	MM. Pinte, Yvelines. Piot, Yonne. Pistre, Tarn. Plantegenest, Saint-Pierre- et-Miquelon. Plantier, Pyrénées- Atlantiques. Pons, Essonne. Poperen, Rhône. Porca, Meurthe-et-Moselle. Porcell, Bouches-du-Rhône. Porte, Bouches-du-Rhône. MM. Poujade, Côte-d'Or. Pourchon, Puy-de-Dôme. de Préaumont, Paris. M ^{me} Privat, Seine-Maritime. MM. Prioriol, Haute-Loire. Prouvost, Nord.
MM. Labarrère, Pyrénées-Atlantiques. Labbé, Hauts-de-Seine. Laborde, Gers. La Combe, Maine-et-Loire. Lalleur, Nouvelle-Calédonie. Lagorce (Pierre), Gironde. Lagourgue, La Réunion. Lajoinie, Allier. Lancien, Paris. Lataillade, Gironde. Laurain, Moselle. Laurent (André), Nord. Laurent (Paul), Paris. Lauriol, Yvelines. Laurissegues, Lot-et-Garonne. Lavédrine, Puy-de-Dôme. Lavielle, Landes. Lazzarino, Bouches-du-Rhône. M ^{me} Leblanc, Somme. M. Le-Cabellec, Morbihan.	MM. Lecat, Côte-d'Or. Le Douarec, Ile-et-Vilaine. Le Drian, Morbihan. Legendre, Nord. Léger, Ardennes. Légrand, Pas-de-Calais. Leizour, Côtes-du-Nord. Le Meur, Aisne. Lemoine, Eure-et-Loir. Léotard, Var. Le Pensec, Finistère. Lepereq, Vienne. Leroy, Seine-Maritime. Le Tac, Paris. Le Theule, Sarthe. Ligot, Maine-et-Loire. Limouzy, Tarn. Limogier, Ardèche. de Lipkowski, Charente-Maritime. Longuet, Meuse. Lucas, Pas-de-Calais.		Q
	M	M. Quilès, Paris.	I
MM. Madelin, Ile-et-Vilaine. Madrelle (Bernard), Gironde. Madrolle (Philippe), Gironde. de Maigret, Sarthe. Maillet, Oise. Maisonnet, Isère. Malaud, Saône-et-Loire. de la Malène, Paris. Malvy, Lot. Mancel, Oise. Manet, Dordogne. Marchais, Val-de-Marne. Marchand, Charente-Maritime. Marcus, Paris. Marette, Paris. Marle, Pyrénées-Atlantiques. Marin, Vaucluse. Martin, Paris. Masquère, Haute-Garonne.	MM. Masson (Jean-Louis), Moselle. Massot, Alpes-de-Haute-Provence. Massoubre, Somme. Mathieu, Côte-d'Or. Maton, Nord. Mauger, Vendée. Maujouan du Gasset, Loire-Atlantique. Mauroy, Nord. Maximim, Guadeloupe. Mayoud, Rhône. Médecin, Alpes-Maritimes. Méhaignerie, Ile-et-Vilaine. Mellick, Pas-de-Calais. Mermaz, Isère. Mesmim, Paris. Messmer, Moselle. Mexandeau, Calvados.	MM. Ralite, Seine-Saint-Denis. Raymond, Haute-Garonne. Raynal, Cantal. Renard, Aisne. Revet, Seine-Maritime. Ribes, Yvelines. Richard (Alain), Val-d'Oise. Richard (Lucien), Loire- Atlantique. Rieubon, Bouches-du-Rhône. Rigout, Haute-Vienne. Riviérez, Guyane.	MM. Rocard (Michel), Yvelines. de Rocca Serra, Corse-du- Sud. Roger, Nord. Rolland, Allier. Rossi, Aisne. Rossinot, Meurthe-et-Moselle. Roux, Paris. Royer, Indre-et-Loire. Rufenacht, Seine-Maritime. Ruffe, Lot-et-Garonne.
			R
			S
		MM. Sablé, Martinique. Saint-Paul, Ariège. Sainte-Marie, Gironde. Sallé (Louis), Loiret. Santrou, Vienne. Sauvaigo, Alpes-Maritimes. Savary, Haute-Garonne. Schneiter, Marne.	MM. Schwartz, Moselle. Ségard, Nord. Séguin, Vosges. Seillinger, Moselle. Sénès, Hérault. Sergheerart, Nord. Servan-Schreiber, Meurthe- et-Moselle.

MM. Soisson, Yonne.
Sourdille, Ardennes.
Soury, Charente.
Sprauer, Bas-Rhin.

MM. Stasi, Marne.
Stirn, Calvados.
Sudreau, Loir-et-Cher.

MM. Vivien (Alain), Seine.
et-Marne.
Vivien (Robert-André),
Val-de-Marne.

MM. Vizet, Essonne.
Voilquin (Hubert), Vosges.
Voisin, Indre-et-Loire.

T

MM. Taddel, Vaucluse.
Tassy, Bouches-du-Rhône.
Taugourdeau, Eure-et-Loir.
Tiberi, Paris.
Tissandler, Indre.

MM. Tomasini, Eure.
Torre (Henri), Ardèche.
Tourné, Pyrénées-Orientales.
Tourrain, Doubs.
Tranchant, Hauts-de-Seine.

W

MM. Wagner, Yvelines.
Wargnies, Nord.
Weisenhorn, Haut-Rhin.

MM. Wilquin (Claude),
Pas-de-Calais.

V

MM. Vacant, Puy-de-Dôme.
Valleix, Gironde.
de la Verpillère, Ain.
Vial-Massat, Loire.

MM. Vidal, Aude.
Villa, Paris.
Visse, Ardennes.

Z

M. Zarka, Seine-Saint-Denis.

M. Zeller, Bas-Rhin.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ET

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

(Art. 133, 134, 135 et 137 du règlement.)

Amoco-Cadiz
(réparation et prévention des sinistres maritimes).

2. — 6 avril 1978. — M. Leizour appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'importance nationale du désastre qui accable la Bretagne à la suite du naufrage de l'Amoco-Cadiz. Les activités économiques de la Bretagne, qui reposent sur l'exploitation des richesses de la mer, sont astreints pour longtemps. Or force est de constater que, face à cette catastrophe, les mesures préventives comme les moyens d'intervention mis en œuvre par le Gouvernement à la suite du naufrage sont d'une insuffisance criante. Il porte ainsi une lourde responsabilité. Soucieux d'assurer la défense des travailleurs spoliés par la marée noire et une vraie politique de protection du littoral, il lui demande de mettre immédiatement en œuvre les moyens d'Etat à la mesure de l'ampleur de la catastrophe. Il faudrait notamment : 1° engager massivement l'armée, ses soldats, auxquels une prime spéciale serait versée, et ses moyens matériels modernes; 2° faire appel à la coopération internationale en faisant jouer les dispositions prévues par la C. E. E.; 3° indemniser les victimes de l'intégralité des préjudices subis. A cet égard les 5 millions de francs de crédit dégagés apparaissent tout à fait dérisoires; 4° réunir en session extraordinaire les conseils généraux intéressés afin de coordonner les initiatives. Une série de mesures doit être prise pour prévenir le renouvellement d'une catastrophe dont la cause tient à la recherche effrénée du profit par les compagnies pétrolières avec la complicité du Gouvernement. On ne saurait donc, sans hypocrisie, parler de fatalité et faire appel à la solidarité nationale. La responsabilité de la puissance publique est incontestablement engagée. Il faudrait à cet égard : faire respecter strictement, dans les eaux territoriales de France, les règles de navigation et doter la marine nationale des moyens nécessaires à cet effet; prendre l'initiative d'une rapide concertation internationale pour régler la navigation des pétroliers dans la Manche; réunir les moyens nécessaires de prévention et de protection contre les

pollutions marines: réseau de radars, remorqueurs de la marine nationale, corps spécialisé de lutte contre la pollution marine; placer la direction de ces moyens sous l'autorité d'une commission régionale à laquelle les élus auraient une part importante; créer des unités de recherche spécialisées et dotées de moyens financiers adéquats pour trouver des méthodes scientifiques de lutte contre la pollution; enfin, dégager les moyens financiers d'Etat indispensables et créer une taxe frappant les compagnies pétrolières. Cet ensemble de mesures devrait être complété par une action déterminée contre la pratique des pavillons de complaisance, que les députés communistes ont dénoncés à de nombreuses reprises. Il lui demande les dispositions immédiates que le Gouvernement entend prendre en ce sens pour la réparation intégrale des dommages et réaliser une politique efficace de prévention.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

(Art. 133, 134, 136 et 137 du règlement.)

Fêtes légères
(rétablissement du 8 mai comme fête nationale fériée).

1. — 6 avril 1978. — M. Nilès rappelle à M. le Premier ministre que le 8 mai 1945 marqua dans l'histoire la fin de l'entreprise monstrueuse du nazisme qui, par la terreur, la guerre et de génocide, visait à dominer l'Europe et le monde et mettait en péril la civilisation et l'avenir de l'humanité. La nation française, dans l'élan de la Résistance, après quatre années de luttes et de souffrances, sut remonter de l'abîme où l'avalent précipité le désastre de juin 1940 et la trahison et retrouver, avec son indépendance, sa dignité et l'estime des peuples. C'est pourquoi tous ceux qui saluèrent d'enthousiasme la victoire et le retour de la paix aspirèrent à voir proclamer le 8 mai comme fête nationale. En conséquence il lui demande les mesures qu'il compte prendre dès 1978 en vue de faire vraiment du 8 mai une journée fériée à l'égal du 11 novembre. C'est le vœu le plus ardent exprimé par tous les anciens combattants, les patriotes et les démocrates de notre pays.

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER
	Francs.	Francs.
Assemblée nationale :		
Débats	22	40
Documents	30	40
Sénat :		
Débats	16	24
Documents	30	40

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone { Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.